



BALISES – POUR FÉRIÉ DE LA FÊTE NATIONALE (24 JUIN 2022)

Ces balises sont basées sur les conventions collectives, ces dernières prévalent en tout temps.

Vous n'avez **pas** à compléter de demande de congé SAFIR pour ce férié (participants à L'horaire collaboratif AgiliT seulement).

VOUS DÉTENEZ UN STATUT TEMPS COMPLET (TC OU TCT)?

- Vous devez **obligatoirement** vous encoder un **FÉRIÉ** à l'horaire;
- Si vous êtes en vacances le 24 juin, le code VAC doit être remplacé par le **FÉRIÉ**;
- Les fériés sur fin de semaine sont autorisés de façon très exceptionnelle;
- Le **FÉRIÉ** doit être codé le 23 juin, le 24 juin ou le premier jour ouvrable qui suit le 24 juin (donc 27 ou 28 juin, selon votre horaire). Voici quelques exemples :

	DIM 19-juin	LUN 20-juin	MAR 21-juin	MER 22-juin	JEU 23-juin	VEN 24-juin	SAM 25-juin	DIM 26-juin	LUN 27-juin	MAR 28-juin	MER 29-juin	JEU 30-juin	VEN 01-juil	SAM 02-juil
Horaire TC ou TCT	T		T	T	T	Férieré			T	T		T	T	T
Horaire TC ou TCT		T	T	T	Férieré		T	T	T		T	T	T	
Horaire TC ou TCT	T	T		T	T	T			Férieré	T	T	T		T

VOUS DÉTENEZ UN STATUT TEMPS PARTIEL (TP OU TPT) ET VOUS SOUHAITEZ AVOIR LE CONGÉ?

- Si vous souhaitez avoir congé, vous devez encoder un **FÉRIÉ** à votre horaire sinon aucun congé ne sera ajouté;
- Le **FÉRIÉ** doit être codé le 23 juin, le 24 juin ou le premier jour ouvrable qui suit le 24 juin (donc 27 ou 28 juin, selon votre horaire);
- Il est important de noter que les congés sont accordés selon la capacité de remplacement. Il se pourrait donc qu'on ne puisse pas accorder tous les congés à la date demandée. Voici quelques exemples :

	DIM 19-juin	LUN 20-juin	MAR 21-juin	MER 22-juin	JEU 23-juin	VEN 24-juin	SAM 25-juin	DIM 26-juin	LUN 27-juin	MAR 28-juin	MER 29-juin	JEU 30-juin	VEN 01-juil	SAM 02-juil
Horaire TP ou TPT 6 jours / 2 semaines	J1			J2	J3	FÉRIÉ				J4	J5			J6
Horaire TP ou TPT 6 jours / 2 semaines			J1	J2		FÉRIÉ	J3	J4		J5	J6			
Horaire TP ou TPT 7 jours / 2 semaines	J1			J2	J3	J4			FÉRIÉ		J5	J6		J7
Horaire TP ou TPT 7 jours / 2 semaines			J1	J2	FÉRIÉ	J3	J4	J5				J6	J7	
Horaire TP ou TPT 8 jours / 2 semaines	J1	J2			J3	J4			FÉRIÉ	J5	J6	J7		J8
Horaire TP ou TPT 8 jours / 2 semaines			J1	J2	FÉRIÉ	J3	J4	J5	J6		J7	J8		

VOUS AVEZ ADHÉRÉ À L'ENTENTE D'ÉTALEMENT DES VACANCES (7/7 OU 6/8)

- Si le **FÉRIÉ** est inclus dans votre série de 7 journées de congé, le férié devra être encodé automatiquement selon les règles;
- Si le **FÉRIÉ** se retrouve dans votre série de 7 journées de travail et que vous souhaitez obtenir le congé, vous devrez briser votre séquence. Si votre horaire est déjà inscrit dans le Web Logibec, vous pouvez alors ajouter un commentaire dans la case horaire pour spécifier la journée demandée. Voici quelques exemples :

	DIM 19-juin	LUN 20-juin	MAR 21-juin	MER 22-juin	JEU 23-juin	VEN 24-juin	SAM 25-juin	DIM 26-juin	LUN 27-juin	MAR 28-juin	MER 29-juin	JEU 30-juin	VEN 01-juil	SAM 02-juil
Mon horaire 7-7			T	T	T	T	T	T	T		V	FÉRIÉ	FÉRIÉ	
TC ou TP avec CONGÉ 24 JUIN			T	T	T	FÉRIÉ	T	T	T	T		V	FÉRIÉ	
TC TRAVAILLE 24 JUIN			T	T	T	FÉRIÉ + RgÉch	T	T	T		V	AAÉch	FÉRIÉ	
TP TRAVAILLE 24 JUIN			T	T	T	T	T	T	T		V	FÉRIÉ	FÉRIÉ	

Vous ne pourrez pas inscrire le RgÉch ou AAÉch, Inscrivez seulement un commentaire qui indique que vous souhaitez travailler et votre technicien codera les échanges à votre horaire.

